

Interdépendance et pouvoir : penser le *statu quo* et le changement dans des sociétés surorganisées

Patrick Castel

Nous vivons dans une « société d'organisations » (Perrow, 1991 ; Bromley et Meyer, 2016 ; Borraz, 2022) caractérisée par la création continue d'organisations et par l'extension des processus et activités d'organisation ('organizing' en anglais) à l'intérieur et à l'extérieur des organisations : outils et logiques gestionnaires, normes et standards plus ou moins contraignants, fonctions et dispositifs de coordination à l'intérieur des organisations et entre organisations... Le séminaire mettra l'accent sur une autre caractéristique cruciale de cette société d'organisations : l'interdépendance entre acteurs et entre organisations dans la réalisation de leurs activités. Il développera ces constats à partir de cas concrets, notamment dans les secteurs de la santé et du médico-social. Il montrera que le concept de pouvoir, dans son acception relationnelle (Crozier, 1964 ; Crozier et Friedberg, 1977 ; Friedberg, 1993), constitue une clé essentielle pour saisir les phénomènes de décision, de coopération, de changement et de *statu quo* dans les secteurs publics et privés (Bergeron et Castel, 2024).

Pour les séances 2, 3 et 4, il est attendu que les étudiant·es lisent un texte qui sera discuté en deuxième partie du cours.

L'évaluation consiste en la rédaction d'un papier de recherche de 20,000 caractères (+/- 10%), mettant en pratique les modalités d'analyse présentées au cours de ce séminaire. Deux formats d'exercice sont proposés au choix. Le premier est une analyse de cas vécu (dans le cadre d'une expérience professionnelle ou associative). Le second format est un essai : il s'agit d'élaborer une analyse exploratoire d'une activité sociale (choisie par l'étudiant·e) à partir de données secondaires.

Séance 1 : Une société d'organisations

À partir d'illustrations concrètes puisées dans différents secteurs, cette première séance exposera quatre mouvements d'approfondissement du phénomène organisationnel dans nos sociétés contemporaines : la création continue d'organisations, l'extension des processus d'organisation au-delà des frontières des organisations formelles, l'approfondissement des démarches et outils gestionnaires et l'interdépendance croissante des acteurs et des organisations.

Cette séance mettra l'accent sur ce dernier trait, l'interdépendance, et son corollaire, les relations de pouvoir. À partir d'exemples et d'un cas fictif réalisé en classe, nous défendrons que la compréhension des relations de pouvoir est un élément essentiel à l'analyse des activités humaines.

Lecture facultative :

- Castel, P. et Hénaut, L. (2022). "Chapitre 9. Création organisationnelle et cercle vicieux néo-bureaucratique", dans O. Borraz (dir.), *La société des organisations*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 157-170
[\[https://doi.org/10.3917/scpo.borra.2022.01.0157\]](https://doi.org/10.3917/scpo.borra.2022.01.0157).

Séance 2 : Décisions et relations de pouvoir

La décision est un objet traditionnel des sciences humaines et sociales. Cette séance présentera différentes modalités et différents modèles pluridisciplinaires pour analyser les décisions : théories du choix rationnel, rationalité limitée, théorie des perspectives et des biais cognitifs... Elle montrera en quoi ces différents modèles sont plus ou moins complémentaires, plus ou moins compatibles. Nous insisterons sur l'importance d'être attentif aux relations dans lesquelles sont insérés les individus pour comprendre leurs décisions dans des contextes publics et privés. La séance sera illustrée par de nombreux cas concrets, dont le célèbre cas de la crise des missiles de Cuba, auxquels plusieurs livres importants ont été consacrés.

Lectures facultatives :

- Castel P. et Chessel M.-E. (2019). "La décision toujours en question". *Entreprises et histoire*, 97(4), p. 7-22 [<https://doi.org/10.3917/eh.097.0007>].
- Friedberg E. (2000). "Comment lire les décisions ?". *Cultures & Conflits* [En ligne], 36 | hiver 1999 - printemps 2000, mis en ligne le 20 mars 2006, [<https://doi.org/10.4000/conflits.312>].

Lecture obligatoire :

- Ermakoff I. (2018). "La microhistoire au prisme de l'exception". *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 139(3), p. 193-211 [<https://doi.org/10.3917/ving.139.0193>].

Séance 3 : Lire les relations interprofessionnelles au prisme de la sociologie des organisations

La séance reviendra sur certains acquis de la sociologie des professions, et tout particulièrement ceux formulés par Andrew Abbott (1988) en termes de système des professions et de luttes de juridiction. Nous exposerons certains résultats récents qui, à la suite d'un article de Gil Eyal (2013), ont critiqué les limites de ce cadre pour comprendre le travail des professionnels et notamment l'activité d'expertise. Chausser des lunettes attentives aux relations d'interdépendance - et de pouvoir - permet d'identifier d'autres modalités de règlement des luttes juridictionnelles que la subordination ou l'exclusion, ainsi que des formes d'articulation complexes entre les luttes juridictionnelles dans les arènes légales ou publiques et la diversité des modalités locales de coopération et de conflit au travail.

Lectures facultatives :

- Eyal G. (2013). "For a Sociology of Expertise: The Social Origins of the Autism Epidemic", *American Journal of Sociology*, 118(4), p. 863–907 [<https://doi.org/10.1086/668448>].
- Anteby M., Chan C. K. et DiBenigno J. (2016). "Three Lenses on Occupations and Professions in Organizations: Becoming, Doing, and Relating", *Academy of Management Annals*, 10(1), p. 183–244 [<https://doi.org/10.5465/19416520.2016.1120962>].

Lecture obligatoire :

- Bergeron H. et Castel P. (2010). "Captation, appariement, réseau : une logique professionnelle d'organisation des soins", *Sociologie du travail* [En ligne], 52(4) | Octobre-Décembre 2010, mis en ligne le 23 novembre 2010 [<https://doi.org/10.4000/sdt.15179>].

Séance 4 : Contrôle et régulation des activités des cadres et professions supérieures

Cette séance sera consacrée aux travaux portant sur les tentatives contemporaines de régulation, voire d'encadrement du travail des professions traditionnelles (architecture, enseignement, recherche, médecine, droit) et d'autres métiers relevant des catégories socio-professionnelles supérieures (par exemple les ingénieurs). Il s'agira notamment de présenter et de discuter de récents travaux qui revisitent, dans une perspective néo-wébérienne, la question de la rationalisation. Il s'agira également de nuancer d'autres conclusions, issues de la sociologie des professions, qui insistent sur le déclin du pouvoir professionnel et l'opposition entre logiques professionnelles et logiques organisationnelles.

Lectures facultatives :

- Bezes P. et Demazière D. (2011). "Introduction du dossier: New Public Management et professions dans l'État : au-delà des oppositions, quelles recompositions ?", *Sociologie du travail* [En ligne], 53(3), mis en ligne le 26 novembre 2018, [<https://doi.org/10.4000/sdt.8348>].
- Dieudonné M., Castel P. et Robelet M. (2024). "L'impossible contrôle consultatif entre pairs. Le cas des relations entre médecins dans les EHPAD", *Sociologie du travail* [En ligne], 66(1) | Janvier-Mars 2024, mis en ligne le 05 mars 2024, [<https://doi.org/10.4000/sdt.45504>].

Lecture obligatoire :

- Lancellevée C, Moreau D., Nouguez E. et Tartour T. (2024). "S'imposer sans s'opposer. Diplomatie à la frontière dans le déploiement de la pharmacie clinique en psychiatrie", *Sociologie du travail* [En ligne], 66(2) | Avril - Juin 2024, mis en ligne le 15 mai 2024 [<https://doi.org/10.4000/11o4t>].

Séance 5 : Innovations, changement et statu quo : sociologie de l'entrepreneuriat institutionnel

La question du changement institutionnel est à l'origine d'une imposante littérature. Cette séance proposera une revue critique de travaux sociologiques inspirés du néo-institutionnalisme et de la théorie des mouvements sociaux. Ces travaux ont beaucoup insisté sur l'efficacité sociale qu'auraient les constructions discursives dans les processus de formation de l'action collective. Cette insistance a été qualifiée de "tropisme discursiviste" par Henri Bergeron (2018). Nous défendrons la nécessité de réintroduire une acception relationnelle du pouvoir — acception ancienne et aujourd'hui négligée — dans l'analyse des processus d'entrepreneuriat institutionnel et de changement. En effet, cette forme de pouvoir permet de comprendre pourquoi certain·s acteur·rice·s plutôt que d'autres deviennent des entrepreneur·euse·s de changement et comment leurs actions deviennent socialement efficaces, c'est-à-dire capables d'induire l'action collective.

Lecture facultative :

- Bergeron H. et Castel P. (2024). "Le pouvoir des entrepreneurs institutionnels", *Sociologie et sociétés*, 56(2), numéro spécial "Penser le changement dans les réformes du secteur public" dirigé par M.-P. Bourdages-Sylvain, N. Côté et J.-L. Denis, p. 155-182 [<https://doi.org/10.7202/1121159ar>].

Références bibliographiques complémentaires :

- Abbott A. (1988). *The System of Professions*. Chicago, University of Chicago Press.
- Bergeron H. (2018). *Entreprenariat institutionnel et structures sociales*. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches de sociologie, Sciences Po, Paris.
- Bergeron H. et Castel P. (2024). *L'organocène. Du changement dans les sociétés surorganisées*. Paris, Presses de Sciences Po.
- Borraz O. (dir.) (2022). *La société des organisations*. Paris, Presses de Sciences Po.
- Bromley P. et Meyer J. (2016). *Hyper-Organization*. New York, Oxford University Press.
- Crozier M. (1964), *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Seuil.
- Crozier M. et Friedberg E. (1977). *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.
- Friedberg E. (1993). *Le pouvoir et la règle*, Paris, Seuil.
- Perrow C. (1991). "A Society of Organizations", *Theory and society*, 20(6), p. 725-762.